



Ecole Primaire

Le Gaz

73.190 – Apremont

04.79.28.30.23.

<http://apremont.ecole.free.fr>

apremont.ecole@free.fr

Conseil d'école

le 17 décembre 2013

Participants

Mmes Barthelet, Vallet, Manteau, Lacour (Parents), Mmes Cochini, Comas, Foulonneau, Marquet (enseignantes), M. De Rossi (directeur), Mme Charrière (1^{ère} adjointe), Mmes Cochet, Rigaud, (Conseillères Municipales), M. Stévenin (D.D.E.N.).

Excusés : M. Dupraz (maire), Mmes Tessanne, Cararo, M. Vandebussche (Conseillers municipaux), M. Mollier (I.E.N.).

Projet concernant les nouveaux rythmes scolaires déposé par la commune

Mme Charrière, 1^{ère} adjointe aux affaires scolaires expose le projet déposé à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale :

Mme Charrière tient à rappeler que pour l'instant toutes les pistes que la commune suit pour ce dossier n'ont rien de définitif ni d'arrêté. Et que de toute façon quel que soit le projet, il devra obtenir l'aval de l'inspection académique.

La Commune souhaite bâtir un projet en essayant d'être au mieux en adéquation avec le décret et ne pas bouleverser les habitudes de chaque famille en matière d'organisation.

Pour ce faire, les heures d'école ne seront pas changées. Le service de garderie et restaurant scolaire ne sera pas modifié. Une plage horaire de 8 h 20 à 11 h 30 pour le mercredi matin sera ajoutée.

Les temps d'activité périscolaire (TAP) :

Plutôt que de consacrer $\frac{3}{4}$ d'heure par jour à cette organisation, **le Conseil Municipal a plutôt opté pour regrouper ce temps sur deux jours par semaine** (de 15 heures à 16 heures 30).

Cette plage horaire plus importante permettrait ainsi :

- d'offrir aux enfants des activités plus attractives et plus intéressantes en utilisant les salles polyvalentes et les terrains sportifs
- de recruter plus facilement des intervenants compétents.

Activités proposées : *initiation au tennis, à la poésie, activité éducative sur les thématiques de l'eau de la forêt etc.*

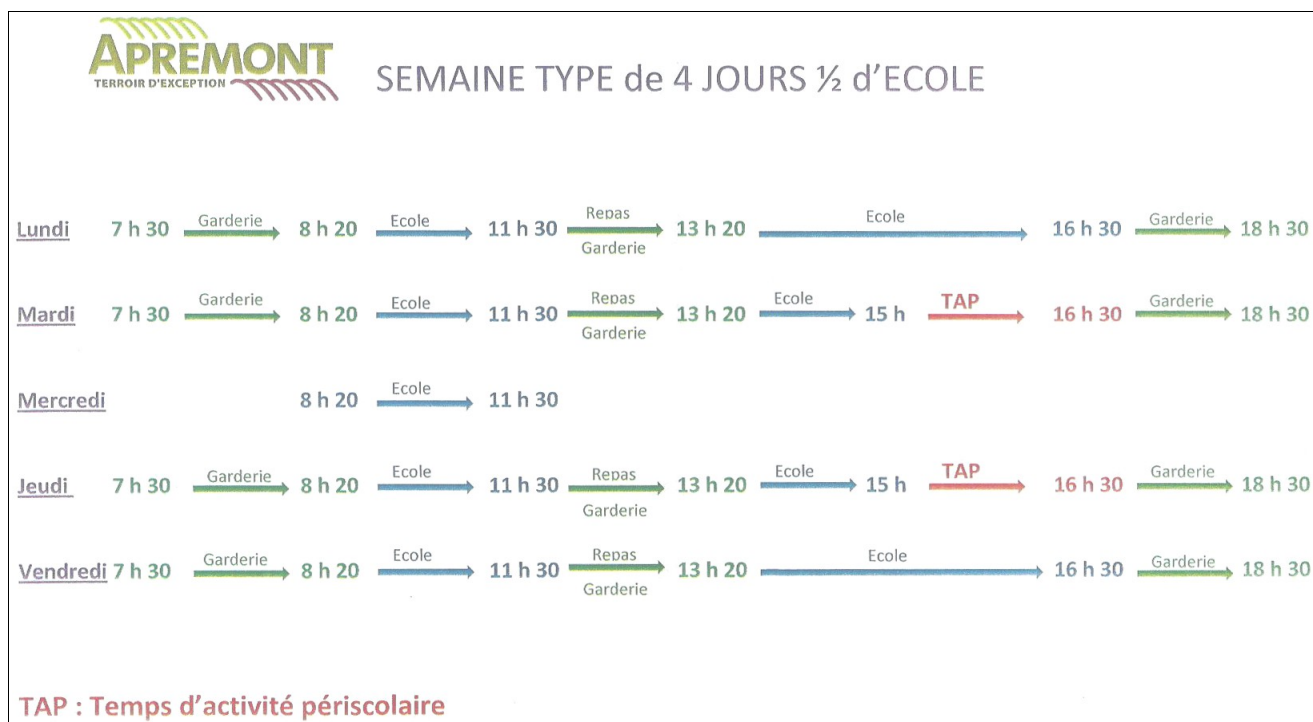
La commune a commencé à prendre des contacts, à se renseigner pour ces éventuelles activités mais la difficulté réside dans le fait que celles-ci n'interviendront qu'au mois de septembre 2014 et que bien évidemment personne à ce jour n'accepte de s'engager.

L'organisation pour les familles :

Les parents inscriront leurs enfants **pour l'année** aux activités périscolaires. Les enfants inscrits

seront divisés en groupes. Chaque groupe participera au cours de l'année à toutes les activités proposées. Bien entendu, celles-ci seront adaptées à l'âge des élèves. Les enfants non-inscrits seront récupérés par leurs familles à 15 heures deux jours par semaine.

Mme Charrière insiste sur le fait que cela reste un projet qui subira certainement des modifications au fil du temps... La semaine-type suivante a été proposée le 10 décembre 2013 à l'inspection de L'Education Nationale. M. Mollier, l'inspecteur de circonscription, a déjà prononcé un avis favorable.



Avis donné par les parents de l'école

Les parents accueillent favorablement le projet présenté par la commune. Cependant, ils soumettent quelques interrogations :

=> **Y a-t-il un coût pour les familles ?** Le conseil municipal envisage de proposer gratuitement les activités, même si celles-ci ont un coût.

=> **Est-ce que les maternelles seront réveillés à 15 h ?** Il y aura une adaptation à prévoir pour les quelques enfants qui resteront à 15 h. Il y aura certainement des parents qui choisiront de ne pas mettre leur enfant à l'école seulement pour faire la sieste, ces jours-là.

=> **Engagement à l'année (quelques précisions) :** Mme Charrière confirme que l'engagement sera sur l'année scolaire. Un questionnaire sera probablement transmis aux parents durant l'été pour leur demander s'ils souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) aux 2 jours, seulement à un seul ou ne pas les inscrire.

=> **Absence de garderie le mercredi :** les parents sollicitent une garderie pour les parents qui travaillent seulement la matinée et qui pourraient avoir besoin d'une garderie le matin, à partir de 7 h 30 et jusqu'à 12 h 30. Mme Charrière a pris note et verra ce qu'il est possible de mettre en place. Elle rappelle qu'il n'y a actuellement pas de personnel communal travaillant ce jour-là et que cela a un coût supplémentaire.

=> **Les intervenants seront-ils tous extérieurs ou y aura-t-il des employés communaux ?** Les intervenants seront principalement extérieurs à l'école, mais il pourrait y avoir des employés communaux qui aident à l'accompagnement, pour les trajets, par exemple.

=> **Les activités seront-elles définies en début d'année ?** Oui, elles seront arrêtées en début d'année. Mais la difficulté actuelle est d'obtenir des engagements définitifs des associations contactées, car la rentrée 2014 est trop éloignée.

=> **Le mercredi peut-il être remplacé par le samedi ?** Toutes les communes du canton ont choisi

le mercredi. De plus, pour qu'une commune puisse adopter le samedi, il faut un projet particulier empêchant la classe le mercredi.

Avis donné par l'équipe enseignante

L'équipe enseignante trouve pertinente l'idée de proposer deux plages de Temps d'Activités Périscolaires d'une heure et demie afin de pouvoir mettre en place des activités plus intéressantes tout en profitant des infrastructures proches de l'école, ce qui ne pourrait pas être possible sur des plages de trois quarts d'heure.

Les enseignants souhaitent relever les efforts réalisés par le Maire, son adjointe et les conseillers pour proposer des activités originales et intéressantes et les remercier. Rencontrer des acteurs extérieurs à l'école apporte évidemment une richesse supplémentaire.

L'inscription à l'année paraît indispensable pour des raisons évidentes d'organisation du temps de travail des intervenants.

Le fait que les enfants puissent participer successivement à toutes les activités au fil de l'année paraît intéressant. Cela permettra aussi une ouverture sur les différents domaines.

Il faudrait néanmoins qu'un enfant puisse choisir d'arrêter en cours d'année, si le nouveau rythme paraissait trop soutenu.

Enfin, l'équipe enseignante constate que les élèves sont moins réceptifs et disponibles les mardis et vendredis en fin d'après-midi. Ne serait-il pas alors plus opportun d'alléger ces deux journées ? Il pourrait y avoir une fréquentation moins importante des activités périscolaires le vendredi qui permettrait une organisation différente avec des plus petits effectifs.

Pour les parents,

Pour la Commune,

Pour l'école,